



## Association BARRAGE NATURE ENVIRONNEMENT

63 rue Georges Guingouin  
87410 Le Palais sur Vienne

### Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/09/2021

Le 16/09/21 à 20 heures s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'association BARRAGE à la Salle A. DEXET au Palais sur Vienne.

Les invitations ont été remises par courriel, par affichage public (site internet et Facebook de BNE) et par voie de presse.

L'assemblée était présidée par Cédric FORGET, président de l'association. Il était assisté du vice-président Yvan TRICART, d'une secrétaire de séance Michèle TRICART, secrétaire de l'association. Carole SALESSE, trésorière de l'association, régulièrement convoquée, était présente.

L'assemblée était constituée de 20 personnes.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- rapport moral et d'orientation ;
- rapport financier ;
- rapport d'activité ;
- montant des adhésions ;
- élection du bureau.

Les différents rapports ont été exposés :

#### **- rapport moral et d'orientation**

##### **Urgence climatique, un quinquennat de plus perdu à ne pas relever le défi.**

#### **1) Constats alarmants au niveau mondial**

Ce 9 août 2021, le rapport du GIEC<sup>1</sup> mis à jour depuis sa dernière édition de 2013 affirme clairement que « *Le changement climatique se généralise, s'accélère et s'intensifie* ». De profonds et rapides bouleversements sont à l'œuvre et directement imputables à l'activité humaine : « *L'influence humaine a sans équivoque réchauffé l'atmosphère, l'océan et les terres émergées* ». Ce réchauffement est intense : « *Chacune des quatre dernières décennies a été successivement plus chaude que toute décennie depuis 1850* ». Au niveau mondial la température a augmenté en moyenne de 1°C, certaines

régions se réchauffant plus vite que d'autres, +3°C pour le bassin méditerranéen par exemple. Les conséquences multiples qui en découlent s'intensifient et sont de plus en plus fréquentes.

- **Le taux d'élévation du niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale depuis 1900 environ a augmenté plus rapidement qu'au cours de tout autre siècle précédent depuis au moins 3 000 ans.**
- **La perte de masse des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique a été quatre fois plus importante au cours de la période 2010-2019 que pendant la période 1992-1999.**

<sup>1</sup> <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#SPM> consulter sa traduction non officielle en français

<https://resumegiec.wordpress.com/2021/08/11/rapport-du-giec-resume-pour-les-decideurs/>

- **L'intensité et la durée des vagues de chaleur ont augmenté dans la plupart des régions terrestres depuis 1950, tandis que les extrêmes de froid sont devenus moins fréquents et moins graves.**
- Les événements de fortes précipitations s'intensifieront et deviendront plus fréquents. À l'échelle mondiale, les fortes précipitations s'intensifieront d'environ 7 % pour chaque degré de réchauffement.
- La superficie des terres touchées par l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sécheresses augmentera avec le réchauffement climatique, intensifiant de fait les incendies.
- La proportion de cyclones tropicaux intenses et les vitesses maximales des vents des cyclones tropicaux les plus intenses augmenteront à l'échelle mondiale avec l'augmentation du réchauffement climatique...

La liste est longue et cela impactera l'existence de tous, tellement nous avons puisé dans le capital environnemental de notre planète au profit des capitaux financiers. Les pays industrialisés se devraient d'être fers de lance dans l'objectif de neutralisation des émissions de GES (-40% d'ici 2030) puisque, historiquement, ils sont les premiers et principaux émetteurs, or force est de constater que nous sommes encore loin du compte.

## 2) Manque d'actions politiques et de résultats au niveau national

Pour preuve, le 03 février 2021 le tribunal administratif de Paris juge l'État responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique<sup>2</sup>, suite à la plainte déposée par quatre associations de protection de l'environnement.

En juin, le Haut Conseil pour le Climat estimait au sujet des politiques publiques de réduction d'émission de GES que « *les efforts actuels sont insuffisants pour garantir l'atteinte des objectifs de 2030* »<sup>3</sup> qui n'était alors que de -40%.

<sup>2</sup> <http://paris.tribunal-administratif.fr/Actualites-du-Tribunal/Communiqués-de-presse/L-affaire-du-siecle>

Le 1er juillet 2021, le Conseil d'État enjoint au Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires d'ici le 31 mars 2022 pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, suite au recours fait par plusieurs associations de protection environnementale.

La loi Climat adoptée définitivement le 20 juillet ne retient que peu des 149 mesures proposées par la Convention citoyenne pour le climat ou de façon très édulcorées ainsi que celles du Haut conseil pour le climat ne permettant pas d'atteindre les objectifs de réductions nouvellement fixés à **55% de GES pour 2030 par la Commission Européenne, alors même que ces objectifs sont insuffisants si l'on se réfère au dernier rapport du GIEC pour maintenir une moyenne de réchauffement global à 1,5°C.**

On pourrait ajouter l'ordonnance faite par le Conseil d'État le 26 juillet au gouvernement afin de compléter la réglementation sur l'épandage de pesticides afin de mieux protéger la population ainsi que la condamnation de l'État, le 04 août 2021, à **payer une astreinte de 10 millions d'euros pour le premier semestre 2021**, constatant le manque d'actions engagées par le Gouvernement et le manque de résultats obtenus sur la pollution de l'air dans plusieurs agglomérations françaises, suite aux plaintes d'associations de protection de l'environnement.

## 3) Des élus qui traînent des pieds au niveau local

**Localement, nous constatons les mêmes négligences et lenteurs politiques qui peuvent se porter jusqu'à une opposition délibérée des élus pour l'application de certaines lois.**

Cela peut se constater notamment sur le plan climat air énergie territorial (PCAET), de Limoges, du Haut Limousin en Marche ou Sud Briance pour lesquels l'autorité environnementale (MRAE) rappelle que ces documents doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatible avec ses règles et plus particulièrement sur les émissions de GES. La MRAE relève aussi la carence de participation prévue par ces documents pour l'ensemble de la société civile. De toute évidence les élus réproouvent les objectifs de réduction des GES et

<sup>3</sup><https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2021-renforcer-lattenuation-engager-ladaptation/>

ne souhaitent pas intégrer la sphère civile au pilotage et à la gestion des PCAET. Nous avons essuyé un refus suite à notre demande faite d'intégrer le comité de pilotage des PCAET de Limoges ou du Haut Limousin en Marche. **Le PCAET de Limoges a été adopté le 18 février 2021 et depuis aucune nouvelle quant à sa mise en application. A priori, le réchauffement climatique a un caractère moins urgent à Limoges que les élections régionales et départementales.**

Concernant les PCAET, le Haut conseil pour le climat relève dans son dernier rapport qu'«*il n'existe pas de démarche analysant l'articulation des PCAET avec les objectifs nationaux*»<sup>4</sup> et «*les difficultés éprouvées par les intercommunalités rurales face à des documents des compétences juridiques, techniques et ressources humaines.*» Plus inquiétant encore, les élus du SIEPAL lors de l'élaboration du SCoT ont délibéré à l'unanimité sous l'ancienne mandature et au début de la nouvelle sur le non-respect d'une des règles du SRADDET<sup>5</sup> de réduction de 50% de consommation d'espace. Ces élus ont toute liberté de saisir les députés et sénateurs afin de faire évoluer les lois s'il le juge nécessaire plutôt que d'exercer un déni de démocratie. Suite à l'enquête publique et aux avis de la MRAE et des associations de protection de l'environnement, les élus du SIEPAL sont revenus sur leur décision et ont été obligé de rendre compatible le SCoT avec cette règle du SRADDET. **Que d'énergie et de temps perdu pour faire respecter la loi dont les objectifs de réduction des émissions de GES sont insuffisants pour l'instant !**

#### 4) Carences démocratiques

Dans son dernier rapport, le Haut conseil pour le climat relate que : «*La pandémie de Covid-19 a eu un impact sans précédent sur les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la planète, principalement en raison de la réduction forcée de l'usage de l'énergie dans les transports et l'industrie, venue s'ajouter à la décarbonation de la production d'énergie... Les émissions mondiales de CO2 pourraient avoir baissé de 5,8 % en 2020 par rapport à 2019. La baisse atteint 9 % parmi les pays les plus développés.*». Cette réduction

d'émission de GES correspond peu ou prou aux objectifs à atteindre pour un maintien du réchauffement global à 1,5°C. **Nous avons pu constater tous les effets délétères sur la vie sociale, économique et politique lorsque cela est imposé par des événements extérieurs, impactant plus fortement les populations défavorisées.**

Nous ne pouvons que souscrire à la déclaration du HCC dans le cadre de l'adaptation au prisme de la transition juste : «*Au vu des conséquences actuelles et attendues d'un climat qui change sur le territoire français, et des choix à opérer entre ce qu'il faut absolument conserver, ce qu'il faut transformer et ce qui ne peut ou ne doit pas être préservé, il serait souhaitable que l'adaptation soit mise à l'agenda politique aux échelons national, régional et local, et que soient organisés, dès que possible, des débats publics, démocratiques et médiatisés, impliquant toutes les parties prenantes (citoyens, élus, acteurs économiques, etc.)*». **Par contre, vu l'expérience de la convention citoyenne pour le climat, l'instauration seule d'une évaluation de la politique publique porteuse de changement structurel afin de dépasser l'inertie ou le blocage des structures collectives tendant à conserver et reproduire les modes d'organisations, de production et de consommation incompatibles avec les limites de la planète » sera nécessaire, mais insuffisante.**

Nous ne pouvons que constater que la cinquième République française est un régime représentatif avec des idéaux démocratiques qui ne parvient pas à apporter les adaptations nécessaires au changement climatique, entre autres. Il semble que les électeurs s'en aperçoivent en plus grand nombre chaque jour, ce qui pourrait expliquer leur indifférence lors des élections successives et donc les taux d'abstentions records successifs. **Des modifications institutionnelles doivent être mises en œuvre pour plus de démocratie, dans le sens de plus d'implication des électeurs à tous les échelons du national jusqu'au local, autant en termes de participation aux débats qu'en termes de prise de décisions.** L'air, l'eau et la nourriture sont des communs à tout être humain. Avec le réchauffement climatique, de nouveaux communs s'imposent à nous, constitués de tous

<sup>4</sup> p.59, [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2021/06/HCC\\_rapport-annuel\\_0821.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2021/06/HCC_rapport-annuel_0821.pdf)

<sup>5</sup>[https://www.siepal.fr/files/siepal/contenus/pdf/deliberation/s/avis%20PLU%20et%20doc%20d'amenagement/avis\\_regle\\_s\\_SRADDET\\_2019.pdf](https://www.siepal.fr/files/siepal/contenus/pdf/deliberation/s/avis%20PLU%20et%20doc%20d'amenagement/avis_regle_s_SRADDET_2019.pdf)

les secteurs émetteurs ou puits de GES : le transport, l'industrie, l'agriculture, les bâtiments, la transformation d'énergie, les déchets, les forêts, la biodiversité et les océans qui nécessitent une gestion la plus démocratique possible pour ne pas voir les injustices sociales exploser et déstabiliser tous les systèmes politiques, repoussant d'autant les adaptations à réaliser (ex. M.Trump qui a retiré les USA des accords de Paris durant son mandat).

#### 5) Pour conclure

**Les attermolements, inactions et autres carences politiques sont mis en évidence par l'action des associations de protections de l'environnement et autres collectifs civils au niveau national.** On pourrait s'en satisfaire, mais nous perdons un temps précieux qui ne fera qu'alourdir les conséquences.

**Localement, BNE a contribué cette année encore au débat politique de façon constructive pour soutenir les démarches de réduction des GES ainsi qu'au développement des énergies renouvelables respectueuses de**

**l'environnement, via la participation au comité technique de gestion des déchets de la communauté urbaine de Limoges, la participation à l'enquête publique du SCOT portée par le SIEPAL ainsi que celle du PCAET du Haut Limousin en Marche, le suivi de l'amélioration de la ligne POLT, la participation à la commission de suivi de site de l'incinérateur de Limoges (celles d'ALVEOL qui se tiendra enfin le 18 octobre 2021 et de PRIMAGAZ n'ayant pas encore eu lieu cette année et ne s'étant pas tenu les deux dernières années).**

L'association se propose de poursuivre ses activités, visant à préserver les écosystèmes, protéger la qualité des eaux et des espaces naturels, proposer des alternatives sur les projets impactant l'environnement en s'associant et/ou se fédérant notamment à des associations agréées elles aussi pour la protection de l'environnement telles Limousin Nature Environnement et Sources et Rivières du Limousin.



# Rapport d'activité 2021

## DÉCEMBRE 2020

- 15 : participation AG Limousin Nature Environnement

## JANVIER 2021

- 05 : interview France 3 à propos de l'ouverture de l'enquête publique sur le ScoT de l'agglomération de Limoges.

- 09 : Bureau BNE

- 27 : Rencontre CU Limoges avec Mme Gentil, élue en charge des déchets et le directeur de la propreté M.Jarry

- 30 : participation au webinaire « tri et recyclage chez mon voisin » à la demande de l'ACJNA (association des communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre d'un échange franco-allemand <https://barrage-nature-environnement.fr/index.php/nos-actions/46-webinaire-tri-et-recyclage-chez-mon-voisin>

## FÉVRIER

- 03 : Rencontre du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du projet de ScoT 2030 au siège du SIEPAL.

- 09 : participation groupe de réflexion sur la méthanisation avec LNE et ALDER Climat énergie

- 13 : réunion bureau ULPOLT visioconférence pour lettre PDG SNCF (et presse) contre- projet transfert poste SNCF exploitation et entretien de Limoges sur Tours + lettre aux régions NA, Centre Val de Loire, Ile de France et Occitanie pour leur demander de participer au solde du financement de la 1e phase de modernisation de POLT (env 120 M.€).

- 16 : Club de la presse pour communication sur le projet de SCOT de l'agglomération de Limoges

- 17 : rencontre avec élu de Bellac sur les problématiques de l'eau potable, l'assainissement et la facturation.

- 23 : participation commission de suivi de site du centre de recyclage de Beaune les Mines.

- 26 : participation à la commission technique de la CU de Limoges sur la modernisation de la collecte des déchets et plus particulièrement le tri des biodéchets et l'optimisation des fréquences de collecte.

## MARS

- 06 : Bureau BNE – envoi de courrier pour la tenue des CSS de PRIMAGAZ et ALVEOL – adoption du PCAET de la CU de Limoges

- 08 : participation CA de Limousin Nature Environnement

- 10 : participation à la commission de suivi de site de l'incinérateur de Limoges, compte-rendu en ligne : <https://barrage-nature-environnement.fr/index.php/nos-actions/50-compte-rendu-de-la-commission-de-suivi-de-site-de-l-incinerateur-de-limoges>

- 19 : participation AG de Sources et Rivières du Limousin

- 24 : rencontre à Peyrat-de-Bellac des élus de Peyrat et Bellac avec SRL afin de rédiger un courrier commun relatif à la pollution du ruisseau Pierrefitte émise par le site de stockage d'ensilage de la SAS Bioénergies 123. La mairie de Peyrat a diligenté une expertise relative à l'état sanitaire du ruisseau qui a confirmé la pollution ainsi que sa source. Les dirigeants de Bioénergie 123 se dégageant de toute responsabilité, une nouvelle plainte a été déposée par SRL et le courrier commun a été envoyé au préfet ainsi qu'au directeur de la DDT et de l'OFB, demandant en plus de la dépollution la mise en place d'une commission de suivi de site du méthaniseur incriminé.

- 30 : rencontre avec le Président du SIEPAL, M.Léonie avant les travaux du SIEPAL sur le projet du ScoT de l'agglomération de Limoges suite à l'enquête publique.

## **AVRIL**

- 01 : Bureau BNE
- 16 : participation assemblée générale de Limousin Nature Environnement

## **MAI**

- 01 : Bureau BNE
- 04 : participation à la 2nd commission technique de la CU de Limoges sur la modernisation de la collecte des déchets et plus particulièrement le tri des biodéchets et l'optimisation des fréquences de collecte.
- 19 : réunion ULPOLT avec présentation en visio par la DGITM de la maquette des nouveaux trains dont la livraison est prévue de 2023 à 2026.

## **JUIN**

- 14 : participation CA de Limousin Nature Environnement
- 28 : rencontre président du SIEPAL suite aux travaux des différentes commissions sur le projet de ScoT de l'agglomération de Limoges.
- 29 : rencontre de Mme Rabeteau en qualité d'élue de la CU de Limoges en charge « du Développement durable, de la transition énergétique, de la biodiversité, de l'aménagement des rivières » concernant le PCAET et le ruisseau du Palais-sur-Vienne
- 30 : participation à la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYDED (Haute-Vienne hors CU de Limoges) pour le compte de LNE.

## **JUILLET**

- 03 : participation CA Urgence POLT à La Souterraine (Creuse) – lettre envoyée au PDG de la SNCF au sujet de la relance du fret ferroviaire et de ses enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

## **SEPTEMBRE**

- 09 : Bureau BNE
- 16 : Assemblée générale Barrage Nature Environnement

## **Rapport financier : exercice 2021**

### **Les dépenses de l'association se décomposent en 3 postes**

- Frais de bureautique
- Cotisations à des associations de protection de l'environnement
- Assurance responsabilité civile.

**Total des dépenses au 16/09/21 : 134,99€**

### **Les ressources de l'association se décomposent en 1 poste**

- Adhésions et dons : Ce sont 16 adhérents qui permettent à l'association de fonctionner financièrement.

**Total des recettes au 16/09/21 : 300,00€**

**Avec un report de trésorerie au 16/09/21 de 2667,36€, l'exercice 2021 affiche donc un résultat excédentaire de 165,01€.**

| NATURE ENVIRONNEMENT<br>Bilan Financier 2021 |          |                 |
|--|----------|-----------------|
| Poste  | DEPENSES | RECETTES        |
| Communication                                | 72,00 €  |                 |
| Bureautique                                  | 48,99 €  |                 |
| Frais de gestion                             | 14,00 €  |                 |
| Adhésions et dons                            |          | 300,00 €        |
| Total général                                | 134,99 € | 300,00 €        |
| <b>Résultat</b>                              |          | <b>165,01 €</b> |

| Reste à venir                            |          |                 |
|--|----------|-----------------|
| Assurance                                | 81,00 €  |                 |
| Remboursement frais de poste             | 6,15 €   |                 |
| Site internet                            | 72,00 €  |                 |
| Urgence Polt                             | 50,00 €  |                 |
| Source et rivières                       | 30,00 €  |                 |
| Total                                    | 239,15 € |                 |
| <b>Estimation résultat exercice 2021</b> |          | <b>-74,14 €</b> |

Avec la Covid, le manque d'activité visible et le manque de contact entre nous a fait que le lien avec les adhérents s'est distendu (16 adhérents ont renouvelé officiellement leur adhésion en 2021), mais la communication à travers le site de BNE est importante : environ 300 visites par article allant jusqu'à 700 pour le compte rendu de la CSS incinérateur.

Le rapport financier fait apparaître l'importance du bénévolat dans l'association (peu de frais de fonctionnement)

Michel Galliot président de LNE propose que ce bénévolat soit chiffré et valorisé pour la prochaine AG. Cela doit apparaître dans le budget de l'association.

### Présentation du projet Tram Train Limousin par Sébastien Ibarrart du collectif Bon Sens Paysan

Le collectif Bon Sens Paysan s'est constitué en association loi 1901 en 2015 afin d'élaborer et proposer des travaux indépendants en matière de mobilité qui porte le projet TramTrain Limousin. Plus qu'un simple projet ferroviaire, il s'agit également d'assurer la complémentarité et la cohérence de tous les modes de transports afin de faciliter les déplacements **dans un rayon de 60 km autour de Limoges. Le ferroviaire est depuis longtemps désigné comme une alternative pertinente pour assurer confortablement et écologiquement les déplacements quotidiens.**



Limoges, comme de nombreuses villes en Europe, constitue un carrefour ferroviaire qui permet de bénéficier d'un maillage fin du territoire.

- Le Collectif Bon Sens Paysan propose avec ses partenaires un projet territorial commun autour de l'étoile ferroviaire de Limoges : **le TramTrain Limousin.**

- Il s'agit à travers l'entretien et le développement de l'infrastructure ferroviaire existante, de desservir Limoges et les campagnes environnantes. Ce sont 400km de réseau, qui en complémentarité avec les autres modes de déplacement (train, bus, trolley, automobile, vélo...) forment un système unique de transport au service des habitants, qui stimulera le territoire.



- Le projet part d'une réflexion sur le bassin de vie de Limoges où est concentré l'essentiel des emplois et des commerces, son impact très large provoque une mobilité journalière importante :
  - **35 min/j/hab de déplacement moyen dont 62 % en voiture**
- Parallèlement, ce bassin de vie possède un réseau de lignes ferroviaires important et sous exploité :
  - **400 km de réseau, 90% des habitants habitent à moins d'1km d'une gare.**
  - **Inéquation de l'offre ferroviaire**
  - Le projet "Tram Train" utilise les 5 lignes existantes traversant 49 communes.
  - Ce serait 70 arrêts dont 22 nouveaux (CHU,...) déjà prévus dans le PDU (Plan de Déplacement Urbain), avec l'idée de favoriser autour de ces arrêts des petits maillages de services et de commerces de proximité.
- **Des financements existent**
  - **On part de l'existant (lignes, matériels ...) donc nécessité d'adapter les horaires (1km entre chaque arrêt dans le projet) et de prévoir sur le long terme du matériel allégé qui existe.**

Au Palais-sur-Vienne, par exemple, un arrêt pourrait être créé au centre-ville sans difficultés techniques et pour un coût maîtrisé.

**Des échanges ont suivi la présentation, relatifs à la faisabilité effective du projet, la disponibilité du matériel roulant adapté au cabotage, l'intérêt des différentes collectivités territoriales ou encore la complémentarité effective avec le projet de Bus à Haut Niveau de service de la ville de Limoges.** Le modèle de TramTrain est déjà effectif comme à Mulhouse et est en développement à Bordeaux. Il peut être développé à Limoges en complémentarité avec le réseau ferré national, les TER, les bus régionaux et les réseaux urbains. BSP travaille avec les différents services techniques, notamment ceux de la SNCF, pour s'assurer de la faisabilité du projet. Le matériel roulant déjà présent (notamment motrices diesels-électriques) pourrait être utilisé dans un premier temps sans attendre l'achat de matériel spécifique adapté. Pour l'instant, certaines communes ou communautés de communes de la seconde couronne de Limoges manifestent un intérêt certain pour le projet. De nombreux travaux sont en cours visant à améliorer le réseau "secondaire", la question des changements d'horaires à l'horizon 2023-24 est prévue.

C'est l'occasion de peser pour une réflexion plus globale, c'est ce que propose le projet "Tram Train".

**Suite à la présentation, BNE se propose d'adhérer au collectif Bon Sens Paysan afin de participer à diffuser et faire connaître au plus grand nombre l'intérêt du projet TramTrain Limousin.**



### **Association Urgence ligne POLT : Claudine DELY, secrétaire UPOLT**

L'association BNE participe depuis sa création à l'activité de l'association "Urgence Polt". Cette ligne, qui avait été sacrifiée pour favoriser le projet de LGV Limoges-Poitiers est aujourd'hui reconnue comme une des trois grandes radiales ferroviaires pour desservir le pays (une le long de l'atlantique, une le long des Alpes et la 3ème au centre).

- **1,2 Milliard d'€ sont actuellement programmés** pour régénérer et moderniser la ligne avec l'objectif de diminuer le temps de parcours pour l'approcher de 2h30 sur Paris Limoges, cet objectif jugé irréaliste hier, est aujourd'hui admis.

- **Les 4 régions traversées par la ligne Polt sollicitées** pour participer financièrement (120 millions) aux travaux d'amélioration de la ligne restent réticentes à un tel engagement, alors que l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine sont prêtes à s'engager pour plusieurs centaines de millions pour le projet LGV controversé Bordeaux Toulouse et la LGV Bardeaux-Hendaye.

- **De nouvelles rames horizon 2023** sont en construction à Bagnères-de-Bigorre.



Le gouvernement français condamné pour inaction face à la lutte contre le réchauffement climatique qui s'accélère. Dans le dernier rapport du Haut Conseil pour le Climat, la question du ferroviaire est mise en avant comme une solution pour diminuer le transport des marchandises par la route. La France est un des plus mauvais élèves de l'Europe pour le transport du fret par le rail (environ 4%).

Les infrastructures existent, seule la volonté politique manque, il va falloir attaquer juridiquement pour imposer une décarbonation de la société.

Les jeunes sont à l'avant garde sur cette question.

### **Adoption du SCoT de Limoges**

#### **- Schéma de cohésion territoriale de l'agglomération de Limoges**

**Le Schéma de Cohérence Territoriale 2030 (SCoT) a été approuvé le 07 juillet 2021 par le comité syndical du SIEPAL**, suite à son élaboration débutée en 2014 pour laquelle nous avons participé en tant que partenaire public consulté. Nous avons contribué constructivement avec un large panel d'association préoccupé par la protection de l'environnement (Limousin Nature Environnement,

Sources et Rivières du Limousin, Alternatiba, Terre de liens Limousin) à faire évoluer ce projet avant l'enquête publique en rendant un avis défavorable pour des raisons motivées<sup>6</sup>.

Lors de l'enquête publique, pour laquelle nous avons contribué à informer le public, qui s'est déroulée du 4 janvier au 3 février 2021, nous avons rencontré le commissaire enquêteur afin d'insister sur les points d'achoppement principaux de ce projet :

- sur **une projection démographique largement surestimée qui entraîne une consommation d'espace très préjudiciable au territoire et loin du zéro artificialisation net promu par les nouvelles lois d'aménagement**. À ce titre les responsables du SIEPAL ne semblent pas avoir fait leur révolution environnementale et nous présentent un document encore construit sur une logique d'aménagement avec toujours plus d'artificialisation des sols.
- la non-prise en compte de la réduction de la consommation d'espace à vocation d'habitat qui était inférieure à l'objectif régional adopté par le SRADDET et **la non-prise en compte des zones artisanales inférieures à 2ha** dans le calcul de la consommation d'espace pour les zones d'activités, qui représentent des surfaces importantes.
- et d'autres remarques<sup>7</sup>.

**Le 05 mars 2021, la commission d'enquête publique a émis un avis favorable** (<https://www.siepal.fr/enquete-publique.html>) **à ce projet assorti d'une réserve** relative à la déviation Est de l'agglomération et la requalification des échangeurs 35 et 36 de l'A20 **ainsi que deux recommandations relatives :**

- **à la projection démographique :** *" Le projet d'accueil de 21 000 personnes à l'horizon 2030 ne correspond pas à une projection raisonnablement probable. Cela étant, la nature même d'un SCoT tel que le définit le titre V du livre 1er de la partie législative du code de l'urbanisme, est de pouvoir faire face à toutes les évolutions envisageables. Cela signifie donc qu'il n'est pas illégitime d'envisager, comme limite supérieure, une telle progression. Sous cet angle, le document est bien fait. Cependant, ouvrant des espaces à l'urbanisation sans véritables critères de décision d'ouverture, il ne cadre pas suffisamment une véritable stratégie urbaine, même si la reconquête des espaces intérieurs déjà urbanisés et sous-utilisés apparaît clairement comme un enjeu important.*

**Les résultats annuels et à venir de la démographie concernant le territoire du SCoT devraient permettre au porteur de projet de mettre en œuvre progressivement les projets de développement des zones d'activités et d'aménagement en matière de logement, et donc, de mieux gérer l'artificialisation des sols, voire de l'éviter.** Il serait donc de bonne administration que les critères caractérisant l'évolution démographique du territoire concerné par le document soient organisés de façon à déboucher, selon le besoin, sur la nécessaire ouverture à l'urbanisation de telle ou telle zone. Ainsi, l'artificialisation pourrait être objectivée par la réalité des raisons qui la justifient. Éviter l'ouverture à l'urbanisation par principe est un bon moyen d'en éviter les excès."

- **au changement climatique :** "Dans la lignée des évolutions législatives connues en conséquence du Grenelle Environnement, la commission d'enquête émet une recommandation pour l'intégration d'un objectif relatif :

- **à la maîtrise et la réduction des émissions des gaz à effet de serre,**
- **à son suivi."**

**Jusqu'au 07 juillet 2021, le SIEPAL a retravaillé le projet de SCoT en tenant compte ou pas des demandes d'amendement émises par les partenaires publics associés** (Autorité environnementale, Préfecture, Région, EPCI...), les partenaires publics consultés (associations ayant demandé à participer à l'élaboration du projet) et le public. Ce projet approuvé à cette date est ensuite transmis à la

<sup>6</sup> <https://barrage-nature-environnement.fr/index.php/nos-actions/38-avis-defavorable-sur-le-projet-de-scot>

<sup>7</sup> <https://barrage-nature-environnement.fr/index.php/nos-actions/49-avis-scot-de-l-agglomeration-de-limoges>

Préfecture pour contrôle de la légalité, qui dispose de deux mois pour statuer favorablement ou demander au SIEPAL de le modifier dans le respect effectif des dispositions légales. **Dans ce cadre, nous avons adressé conjointement avec Limousin Nature Environnement, un recours au Préfet de la Haute-Vienne concernant les deux points d'achoppements principaux qui contreviennent à notre sens au principe du respect de la gestion ou de l'utilisation économe de l'espace et pour lesquels les réponses apportées suite à l'enquête publique ne sont pas satisfaisantes.**

**Dans sa réponse, le Préfet recommande que le suivi des orientations du SCoT soit revu dans 3 ans au lieu des 6 ans fixés par obligation et que ce suivi puisse être plus précis concernant l'évolution démographique du territoire et la consommation d'espace de toutes les zones d'activité, y compris celle de moins de 2 hectares.**

Si des avancées incontestables existent dans ce SCOT 2030 par rapport au précédent (prise en compte des zones humides, réflexion sur l'artificialisation des sols (dents creuses, dimension des parcelles...) ... des questions graves demeurent.

Antoine Gatet, juriste de LNE, pense qu'il est possible de faire tomber quelques points sans qu'il y ait suspension de l'ensemble du SCOT 2030, ce qui reviendrait à remettre en place le SCOT précédent qui est très négatif.

**Nous disposons de deux mois après la réponse du préfet pour faire un recours juridique.**

#### **- Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Limoges Métropole**

Le PCAET constitue une des pierres angulaires de la sobriété énergétique dans tous les secteurs, de l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté Urbaine et surtout contre le changement climatique. **Suite à la consultation publique, il a été adopté par les élus de la CU de Limoges le 18 février 2021. Depuis, bien peu de nouvelles.** En juillet lors de notre rencontre avec Mme la maire de Condat Mme E. Rabeteau, Vice-Présidente de Limoges Métropoles chargée du PCAET, nous avons constaté que rien n'avait commencé... Contrairement aux engagements pris lors de l'enquête publique (une commission de suivi devait être mise en place regroupant élus, techniciens, usagers, associations...) seuls élus et techniciens se réunissent. **Malgré nos demandes dès l'enquête publique, nous avons un refus d'élargissement.**

**Nous sommes préoccupés par un certain nombre de déclarations qui vont dans le sens d'une baisse des objectifs et une difficulté à avoir un regard sur les interactions des différents problèmes ex : réseau chaleur pour supprimer les chaudières à base d'énergies fossiles, mais alimenté par un incinérateur, sans réfléchir au bruit et à la pollution de l'air générés.**

#### **- Aménagement des cours d'eau**

Lors de cette rencontre Mme Rabeteau, nous a annoncé la mise en place d'un diagnostic et d'un financement pour l'aménagement de tous les cours d'eau de l'agglomération (Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vienne) dont le Ruisseau du Palais et de ses trois affluents Cussou, Glane et Mazelle, début des travaux au mieux 2023...

#### **- Méthaniseur agricole à Peyrat-de-Bellac**

Une rencontre à Peyrat-de-Bellac des élus de Peyrat et Bellac avec Sources et Rivières du Limousin (SRL) afin de rédiger un courrier commun relatif à la pollution du ruisseau Pierrefitte émise par le site de stockage d'ensilage de la SAS Bioénergie 123. La mairie de Peyrat a diligenté une expertise relative à l'état sanitaire du ruisseau qui a confirmé la pollution ainsi que sa source. Les dirigeants de Bioénergie 123 se dégageant de toute responsabilité, une nouvelle plainte a été déposée par SRL et le courrier commun a été envoyé au préfet ainsi qu'au directeur de la DDT et de l'OFB, demandant en plus de la dépollution la mise en place d'une commission de suivi de site du méthaniseur incriminé.

Une déclaration de travaux de dépollution du ruisseau Pierrefitte a été déposée par la société Bioénergie durant l'été, travaux devant se réaliser en septembre 2021. **La pollution a donc été actée confirmant les doutes que nous exprimions quant aux sérieux de l'exploitation de ce site lors de l'enquête publique, mais cela ne semble pas suffisant pour instaurer une commission de suivi de site.**

**Malgré les déclarations par voie de presse du dirigeant de cette société, pour l'instant aucune commission d'information (à défaut de suivi de site) n'a été organisée.**

**- Commissions de suivi de site**

Barrage Nature Environnement participe aux CSS (Commission de suivi de Site) pour l'incinérateur de Limoges, Alvéol de Bellac, Primagaz à Saint-Priest-Taurion, et commission d'information du Centre de tri de Beaune les Mines.

- La crise sanitaire a été le prétexte pour ne pas réunir dans les délais les différentes commissions de suivi. **Alors que les CSS doivent se réunir tous les ans, seule la CSS de l'incinérateur a été réunie avec 15 mois de retard, celle d'Avéol Bellac est programmée le 18 octobre, 27 mois après la précédente, alors qu'il y a eu changement d'exploitant et changement d'organisation et méthodes de travail ; la CSS de Primagaz n'est toujours pas programmée (3 ans de retard).** La commission de Beaune les Mines a été réunie à l'initiative de Limoges Métropole sans aucun représentant des administrations.

- **un de nos problèmes majeurs est lié à la création de la grande région Nouvelle-Aquitaine, les services de la DREAL (direction départementale du territoire chargée de promouvoir le développement durable et de prévenir les risques) a vu ses effectifs fondre en Limousin au profit de Bordeaux.**

**Pression est faite pour obtenir un vrai suivi régulier, conforme à la loi, de ces sites.**

**- Gestion des déchets :**

**Participation au Comité Technique (COTECH)** pour la gestion des déchets mis en place par Limoges Métropole. Voir compte rendu sur le site de BNE (<https://barrage-nature-environnement.fr/index.php/nos-actions/54-gestion-des-dechets-incinerateur-quels-sont-les-projets-de-limoges-metropole>)

**Abréviations utilisées dans ce compte-rendu :**

- **CSS** : Commission de Suivi de Site
- **DREAL** : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **GES** : Gaz à effet de serre
- **PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- **SCoT** : Schéma de Cohésion Territorial, outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale
- **SIEPAL** : Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, [à consulter en ligne.](#)
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> délibération** relative à l'adoption du rapport moral et d'orientation : UNANIMITÉ

**2<sup>ème</sup> délibération** relative au rapport financier : UNANIMITÉ

**3<sup>ème</sup> délibération** relative au rapport d'activité : UNANIMITÉ

**4<sup>ème</sup> délibération** relative au maintien du montant des adhésions au niveau actuel (10 €) :  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**4<sup>ème</sup> délibération** relative à l'élection du bureau :

**Président : M. FORGET Cédric** – 63 rue G. Guingouin 87410 Le Palais-sur-Vienne, Enseignant

**Vice-Président : M. TRICART Yvan** - 15 Av. St Surin 87000 Limoges, Retraité informaticien

**Trésorière : Mme SALESSE Carole** – 6 allée L. Blum 87410 Le Palais-sur-Vienne, Cadre administratif

**Secrétaire : Mme TRICART Michèle** - 15 Av. St Surin 87000 Limoges, Retraîtée de l'éducation nationale

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h40.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Palais sur Vienne, le 16/09/21

Le Président

Cédric Forget

La Secrétaire de séance

Michèle Tricart